

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 20 avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE GUA s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Simon FARLEY, Maire.

Date de la convocation : 3 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 19

Présents : (18)

M. FARLEY Simon, Maire, Mme BRULEY Audrey, 1^{ère} adjointe, M. PICHON Cyrille, 2^{ème} adjoint, Mme ARDOIN Florence, 3^{ème} adjointe, M. CARTIER Stéphane, 4^{ème} adjoint, Mme VEDELAGO Chrystelle, 5^{ème} adjointe, M. GANDAIS Cédric, Mme GLÉNAT Anne, M. CARUSO Thierry, Mme DZAMOZAKIS Michèle, M. VARTORE Boris, Mme VIAL Catherine, Mme CARTIER Lola, M. LORENZO Jean-Marc, Mme VIRGONE Manon, M. GONNET Sébastien, Mme DORÉ Béatrice, M. VIAL Patrice

Procurations pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour : (1)

M. BERRADA Ahmed a donné pouvoir à M. LORENZO Jean-Marc.

Absents : (0)

Secrétaire de séance : M. LORENZO Jean-Marc.

Rapporteur : Mme Florence ARDOIN, 3^{ème} adjointe

DÉLIBÉRATION N° 028-2026 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) POUR L'ANNÉE 2026

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est la structure communale qui anime une action générale de prévention et de développement social, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Chaque année, la commune apporte une subvention d'équilibre à cet établissement public.

Afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, il est proposé de lui attribuer une subvention générale de fonctionnement d'un montant de 38 000 €, au titre de l'exercice 2026.


Pour mémoire, la subvention versée s'est élevée à 31 000 € en 2024 et 38 000 € en 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix pour :

- approuve l'attribution d'une subvention générale de fonctionnement au CCAS de Le Gua pour l'année 2026 d'un montant de 38 000 € ;
- autorise M. le Maire à verser cette subvention ;
- précise que cette dépense sera prévue au budget primitif 2026 de la commune (chapitre 65, compte 657363).

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture
et de sa publication le :

Signature du secrétaire de séance



Certifié conforme
Le Gua, le 21 avril 2026
Simon FARLEY
Maire de LE GUA

